

RUBRIQUE 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : PENRAY RTO
Code du produit : 200264

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Épuration d'huile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

The Penray Companies, Inc.
440 Denniston Ct.
60090 Wheeling, IL
T (800) 373-6729
rotto@penray.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 373-6729
CHEMTREC (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS-CA)**

Acute Tox. 4 (Inhalation) H332
Skin Corr. 1B H314
Eye Dam. 1 H318
Repr. 1B H360
STOT RE 1 H372
HHNOC 1

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS-CA**

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

: Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

: H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
HHNOC1 - Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS-CA) :

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

PENRAY RTO

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/international.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

10% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par inhalation inconnue

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle	(n° CAS) 111-76-2	6.00
Phosphate trisodique, dodécahydrate	(n° CAS) 10101-89-0	5.88
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	(n° CAS) 25155-30-0	2.16
Tétraborate de disodium pentahydrate	(n° CAS) 12179-04-3	1.00
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2	0.14

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Nocif par inhalation. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, aldéhydes, cétones, acides organiques.
- Réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

PENRAY RTO

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (111-76-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	700 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	24 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	5 ppm
Tétraborate de disodium pentahydrate (12179-04-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fraction inhalable)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	6 mg/m ³ (fraction inhalable)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (Limite) (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
- Protection des mains : Porter des gants résistant aux produits chimiques.
- Protection oculaire : Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : Un respirateur approuvé par le NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
- Autres renseignements : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Limpide
- Couleur : Incolore

PENRAY RTO

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9 - 11,4
pH solution	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 - 102 °C (212 - 215 °F)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,057 - 1,067
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Amines. Ammoniac. Bases. Chlorates. Chlore. Oxydants puissants. Bases fortes. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes of sulfur, aldéhydes, cétones, acides organiques.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation

200264	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 10 mais ≤ 20 mg//l/4h (Calculée en utilisant les valeurs ETA)
Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (111-76-2)	
DL50 orale rat	470 mg/kg

PENRAY RTO

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (111-76-2)	
DL50 cutanée lapin	99 mg/kg
CL50 inhalation rat	450 ppm/4h
Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)	
DL50 orale rat	7400 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (25155-30-0)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
Tétraborate de disodium pentahydrate (12179-04-3)	
DL50 orale rat	2403 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (111-76-2)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Symptômes/lésions après inhalation	: Nocif par inhalation. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

200264	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

200264	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Les containers ou les sacs vides peuvent conserver des résidus du produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de Transport des marchandises dangereuses

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TDG)	: UN1760
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Phosphate trisodique, dodécahydrate, Hydroxyde de sodium)

PENRAY RTO

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

TMD Classe Primaire de Danger : 8
Étiquettes de danger (TMD) :



Groupe d'emballage : II

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances), sauf:

Phosphate trisodique, dodécahydrate	(n° CAS) 10101-89-0
Tétraborate de disodium pentahydrate	(n° CAS) 12179-04-3

RUBRIQUE 16: Autres renseignements

Date d'émission : 09/09/2016
Date de révision : 09/09/2016
Indications de changement : Aucun(e).
Autres renseignements : Aucun(e).

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.